

PRISE DE POSITION DES ORGNISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ENGAGEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN R.D.CONGO SUR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS

Les organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en R.D.Congo, signataires de la présente prise de position, se félicitent des progrès réalisés par la RDC dans la mise en œuvre du processus ITIE. Elles sont cependant préoccupées et inquiètes de la manière dont le processus est entrain de perdre son élan du fait de la circulation très tardive des documents de travail, laquelle, entrave la participation effective et efficiente des parties prenantes au débat autour de l'ITIE et invitent le Comité Exécutif à prendre les mesures de redressement qui s'imposent.

Pour rappel, les parties prenantes ont toujours exprimé le souci de voir les documents de travail être partagés dans le délai prescrit par le Règlement Intérieur du Comité Exécutif en vue de les passer en revue et d'y apporter des contributions substantielles. Fort malheureusement, le constat est que cette préoccupation ne trouve toujours pas de solutions adéquates et durables.

Le cas en date concerne le processus d'élaboration du rapport ITIE 2013. Le Rapport de lancement du Rapport ITIE-RDC 2013 a été distribué séance tenante, aux membres du Comité Exécutif, lors de sa présentation à Kinshasa en date du 16 avril 2015. Les parties prenantes de Lubumbashi l'ont reçu en date du 21 avril 2015. Jusqu'à ce jour, ce rapport de lancement n'est pas encore publié sur le site web de l'ITIE-RDC. .

Lors de la dernière réunion des parties prenantes tenue à Kinshasa le 02 juillet 2015 relative à la révision du projet de rapport ITIE-RDC 2013, il était convenu que le Secrétariat Technique devrait partager la version avancée (mise à jour) du projet de rapport ITIE-RDC 2013 le 04 juillet 2015 afin de permettre à toutes les parties prenantes de le parcourir avant la prochaine réunion des parties prenantes prévue le 10 juillet 2015.

Fort malheureusement, ce projet de rapport ITIE-2013 n'a été envoyé aux parties prenantes que le 09 juillet 2015 à 17 heures 35', ce qui met les parties prenantes,

surtout la société civile, dans la situation de prendre part à la réunion du 10 juillet 2015 sans avoir eu le temps de parcourir le document à débattre . Chaque collègue manque, ainsi, l'occasion de partager le document de travail avec ses membres à Kinshasa et en provinces.

Par voie des conséquences, le débat autour de l'ITIE est rendu difficile du fait de l'envoi tardif des documents et de l'agenda trop serré. Ceci est contraire aux principes et à l'esprit de l'ITIE qui veut que le débat soit global et inclusif; avec la participation d'un groupe plus large que possible, au-delà du Groupe Multipartite.

Les organisations signataires du présent document dénoncent la précipitation qui caractérise la tenue des réunions pourtant cruciales dans mise en œuvre qualitative du processus. Une pratique qui va à l'encontre de la norme ITIE qui recommande que ***"Les réunions devront être annoncées suffisamment à l'avance et les documents circuler en temps utile, avant de faire l'objet d'un débat et d'une éventuelle adoption"***¹.

Face à ce qui précède, les organisations de la société civiles signataires de la présente prise de position recommandent :

1. Au Comité Exécutif de :

- Prendre des mesures urgentes afin de garantir la circulation à temps de documents de travail et d'assurer que les parties prenantes disposent du temps matériel requis pour une pleine, effective et active participation au processus ITIE ;
- Décaler le calendrier d'une semaine au minimum pour la publication du rapport ITIE-RDC 2013 afin de permettre à toutes les parties prenantes de disposer du temps matériel pour apporter leurs contributions substantielles au rapport ;

¹ Voir Exigence 1.3, g.vii de la Norme ITIE 2013

- S'abstenir de prendre des mesures et/ou des décisions qui conduiraient à limiter ou restreindre la participation des parties prenantes au sens large de la mise en œuvre de l'ITIE telle que la norme l'exige ;

1. Au Secrétariat Technique de :

- Partager avec les parties prenantes les documents à temps afin de leur permettre de participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE ;
- Faire en sorte que la participation aux réunions des parties prenantes soit plus représentative que possible en facilitant le déplacement des délégués de la société civile des provinces.

Fait à Kinshasa, le 10/07/2015

Pour les organisations signataires

- 1. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO)**
- 2. Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH)**
- 3. Alternatives Citoyennes pour les Droits de l'Homme(ALCIDHO)**
- 4. Cadre de Concertation de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC\RN)**
- 5. Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles(CERN)**
- 6. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire(CENADEP)**
- 7. Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de Base(CEPECO)**
- 8. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement du Kasai Oriental (CONGD/KASAI ORIENTAL)**

- 9. Maison des Mines du Kivu (MMKi)**
- 10. Observatoire d'Etudes et d'Appui la RSE (OEARSE)**
- 11. Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature(OCEN)**
- 12. Observatoire Africain des Ressources Naturelles (AFREWATCH)**
- 13. Ligue Congolaise de Lutte contre la Corruption (LICOCO)**
- 14. Publiez Ce Que Vous Payez RDC (PCQVP/RDC)**
- 15. Protection Enfants Sida(P.E.S)**
- 16. Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier(POM)**
- 17. Synergie pour la Gouvernance des Ressources Naturelles**